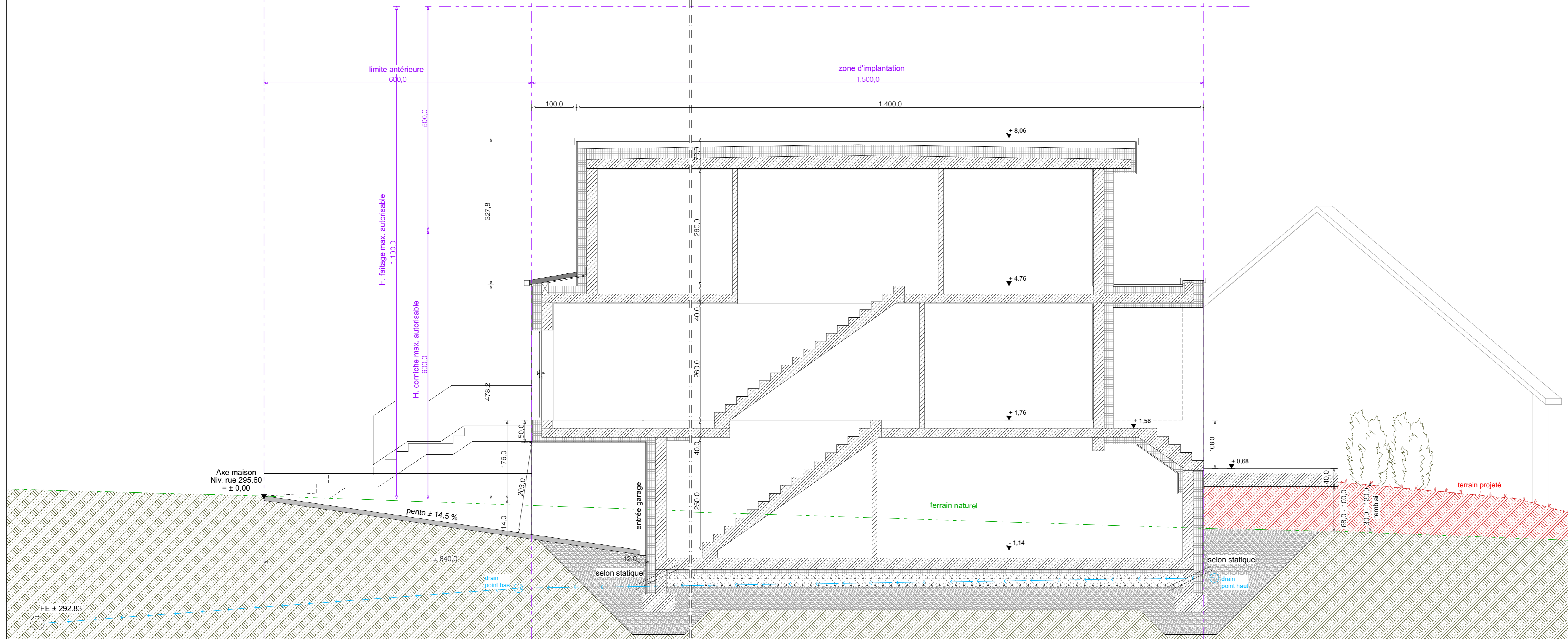


COUPE A (LONGITUDINALE)



Les plans et visualisations sont soumis aux droits d'auteur appartenant à TOM SIMON ARCHITECTES S.À.R.L., no. de membre de l'O.A.I. : AP/10516. Chaque nouvelle révision annule tous les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'Architecte. L'entrepreneur chargé de l'exécution et le maître de l'ouvrage sont tenus de contrôler toutes les cotes et niveaux avant d'exécuter les travaux; ils se doivent de signaler toute différence à l'Architecte. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non coté, toutes cotes manquantes feront l'objet d'une demande à l'Architecte. Les informations des techniques particulières, (ventilation, électricité, canalisations, sanitaires...) sont données à titre d'information, elles devront être validées et faire l'objet d'études soit par les fabricants ou par un bureau d'ingénieurs-conseils agréé au G.D.L. Les calculs statiques et les dimensionnements des éléments portants et structurels sont à fournir par un ingénieur agréé. Toutes modifications apportées à l'ouvrage devront faire l'objet d'une note d'information auprès de l'Architecte et de l'ingénieur qui devront la valider avant leur mise en oeuvre. Le non-respect de ce nota engage la seule et entière responsabilité de l'exécutant.

tom simon architectes s.à.r.l.
 architecture // design // urbanisme
 17, allée louis ackermann
 L-1897 kockelscheuer
 tél.: 26 97 62 77
 fax: 26 97 62 78
 mail: info@tsa.lu
 web: www.tsa.lu

maître de l'ouvrage	IMMO & CONSEIL S.A. 19, am Steewee L-3317 Bergem	l'architecte
projet	CONSTRUCTION D'UNE MAISON UNIFAMILIALE à 14A, rue Ditzenheck, L-3583 Dudelange	AUTORISATION
date	01.12.2016	modifications
échelle	1/50	
dressé par	AS.F.	
plan	2016_12_01_DITZ_14A_AUT_03	

les mesures sont à vérifier sur place par les entreprises
 ce plan ne peut être reproduit même partiellement sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation de l'auteur